



Distr.: LIMITEE

CEA-AN/TNG/BEIJING+10/04/2
Avril 2004

Original: FRANÇAIS

**NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

**Centre africain pour le genre et le développement (CAGED)
Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord (CEA-AN)**

**Réunion d'évaluation décennale de la mise en oeuvre de la Plate-forme de
Beijing (Beijing +10) en Afrique du nord
14-16 avril 2004, Tanger (Maroc)**

RAPPORT

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

1. La réunion d'évaluation décennale de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing (Beijing +10) s'est tenue à l'hôtel El Minzah, Tanger (Maroc) du 14 au 16 avril 2004.
2. Madame Yasmina Baddou, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'emploi, des affaires sociales et de la solidarité, chargée de la famille, de la solidarité et de l'action sociale du Royaume du Maroc a honoré de sa présence la réunion, en présidant la séance d'ouverture de cette réunion à laquelle ont assisté :
 - Les représentants des Etats membres de la sous-région : Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie
 - Les organisations intergouvernementales : UMA, CAFRAD, AOAPC
 - Les organisations et agences spécialisées des Nations Unies : FAO/Rome (siège), FNUAP/Mauritanie, FNUAP/MAROC, PNUD/Mauritanie, UNIFEM (Algérie, Tunisie et Maroc)
 - Le Collectif 95 Maghreb Egalité en tant qu'ONG sous-régionale
 - Différentes ONG nationales marocaines et non marocaines : Association de Lutte contre le Sida (ALCS) Section/Tanger, Ligue marocaine pour la protection de l'enfance, Association solidarité d'appui à la femme et à l'enfant (ASAFEM), Association marocaine de la promotion de la petite entreprise (AMAPPE), Association de développement local méditerranéen (ADELMA), Tanger Accueil, Association des femmes chefs d'entreprises du Maroc (AFEM), Association des femmes entrepreneurs, Association tunisienne des mères.
3. La liste des participants figure en annexe.
4. Dans son allocution d'ouverture, Madame Yasmina Baddou, Secrétaire d'Etat, a remercié la Commission économique pour l'Afrique et son Bureau pour l'Afrique du nord pour avoir organisé cette réunion importante de par son thème et ses objectifs. Cette initiative, a-t-elle souligné, reflète le souci de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) d'évaluer les progrès réalisés dans le continent pour la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Beijing (PFA). Elle est d'autant plus importante, a précisé Mme Baddou, qu'elle coïncide avec la promulgation des nouvelles dispositions du Code de la famille, et des retombées positives que le Code ne manquera pas d'avoir sur la condition des femmes au Maroc.
5. Madame le Secrétaire d'Etat a par ailleurs rappelé l'engagement du Maroc en faveur de la culture de l'égalité entre les hommes et les femmes et la promotion du statut de ces dernières, et ce depuis le premier sommet mondial de Mexico sur les femmes, jusqu'à celui de Beijing en 1995. C'est dans cet esprit que le Gouvernement marocain a toujours encouragé l'intégration des femmes dans le processus de décision en nommant un nombre de plus en plus croissant de femmes dans divers postes de responsabilité, et en établissant un quota de représentativité pour les femmes au sein du parlement. Madame le Secrétaire d'Etat a aussi précisé que le Ministère était entrain de mettre la touche finale au Rapport d'évaluation national en collaboration avec les différents ministères et institutions concernés.
6. Monsieur Abdelouahab Rezig, Directeur du Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants au nom de Monsieur K.Y. Amoako, Sous-Secrétaire Général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission

économique pour l'Afrique. Il a remercié le gouvernement marocain pour avoir gracieusement accepté d'abriter cette importante réunion sous-régionale. Il a par ailleurs salué la présence de Madame le Secrétaire d'Etat chargée de la famille, de la solidarité et de l'action sociale qui témoigne de l'engagement du gouvernement marocain en faveur de la promotion économique et sociale effective des femmes.

7. Le Directeur du Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord a rappelé les lignes directrices du processus d'évaluation sous-régionale dont le résultat sera intégré dans l'évaluation régionale des progrès réalisés pour la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Beijing sur les femmes. A cet effet, il a précisé qu'une présence aussi fournie des participants permettrait sans doute d'atteindre les objectifs de cette réunion.

Point 2 de l'ordre du jour : Election du Bureau de la réunion

8. Après concertation, la réunion a élu son Bureau, constitué comme suit :

- Président: Maroc
- Vice-Président : Algérie
- 1^{er} Rapporteur: Libye
- 2^{ème} Rapporteur : Mauritanie

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

9. La Présidente de la réunion a présenté l'Ordre du jour et le Programme de travail provisoires que les participants ont adopté après examen.

Point 4 de l'ordre du jour : Aperçu général sur les progrès réalisés et les défis enregistrés pour la promotion de l'égalité et l'amélioration de la condition des femmes en Afrique depuis Beijing, 1995

10. La représentante du Centre africain pour le genre et le développement de la CEA (CAGED), Mme Hannah Tiagha, a présenté le document de travail ECA/ACGD/SRDM/BPA/04/2 en faisant un bref aperçu des principaux progrès enregistrés au cours de la décennie étudiée. Elle a aussi dégagé les défis qu'il reste à relever au niveau du continent, notamment ceux touchant le statut des femmes en Afrique, comparé au contexte mondial. Madame Tiagha a esquissé par ailleurs une évaluation des engagements pris par l'Afrique pour la promotion de l'égalité en genre sur les plans national, sous-régional et régional. Elle a aussi dégagé les perspectives d'avenir et les opportunités qui s'offrent au continent pour une prise en compte réelle de la dimension genre et l'habilitation effective des femmes africaines.
11. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont salué l'organisation de cette réunion en recommandant de multiplier les rencontres de ce genre pour un plus grand échange d'expériences et d'informations. Ils ont par ailleurs remarqué que, bien que le rapport présenté constitue une bonne base pour le démarrage des travaux, il n'en demeure pas moins qu'il ne présente en fait qu'une esquisse très générale des progrès réalisés dans les pays d'Afrique du nord, malgré la disponibilité d'informations et de données dans le système des Nations Unies sur ces pays. Les participants ont souhaité que la CEA entreprenne d'actualiser ce rapport, en se basant notamment sur les délibérations de la présente réunion sous-régionale. Cette actualisation devrait aussi porter sur les progrès et les défis qui persistent encore, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

12. Par ailleurs, les participants ont mis l'accent sur les progrès réalisés pendant cette décennie, notamment dans le domaine de la prise de décision (ceci est illustré entre autres par l'augmentation du nombre de femmes parlementaires) et le renforcement des droits des femmes.
13. En outre, l'accent a été fortement mis sur le rôle des ONG dans la mise en œuvre de la PFA de Beijing, qui selon les participants, devrait être plus reconnu et mieux renforcé en Afrique du nord.
14. En réponse aux préoccupations des participants, la représentante du CAGED/CEA a précisé que l'objet du point 5 de l'ordre du jour est justement d'évaluer de manière spécifique les progrès réalisés en Afrique du nord depuis 1995, ce qui permettra d'enrichir et de compléter le rapport en question.

Point 5 de l'ordre du jour : Progrès réalisés en Afrique du Nord dans la mise en œuvre des domaines prioritaires de la PFA de Beijing, 1995, et autres initiatives et actions définies par la 23^{ème} session spéciale de l'Assemblée générale Nations Unies, 2000

15. Mme Souad Abdennebi, membre du Secrétariat de la CEA, a exposé les lignes directrices du Guide (ECA/ACGD/SRDM/BPA/04/1) adopté pour l'organisation de la réunion dont doivent s'inspirer les participants dans leurs discussions de groupe. Elle a aussi défini les objectifs ainsi que les résultats attendus de l'évaluation de la PFA, et autres initiatives et cadres politiques pour la promotion de la condition féminine. A cet égard, elle a précisé que l'évaluation portera sur quatre volets essentiels tirés du questionnaire élaboré par la Division de la promotion de la femme, (DAW-Nations Unies), et se présentant comme suit :

5.1 Aperçu des réalisations et défis à relever en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes et de la démarginalisation des femmes en Afrique du nord

16. En vue de faciliter l'examen et l'évaluation de ce volet, une série de questions ont été proposées auxquelles les participants devaient répondre. Au cours de leurs interventions, les participants ont présenté les principaux progrès enregistrés dans leurs pays respectifs, et dégagé les défis qu'ils doivent encore relever dans le domaine de la promotion des femmes.
17. Concernant les progrès réalisés, les participants ont mis en exergue les différentes initiatives entreprises en vue de la promotion des femmes. Sur le plan législatif, les progrès vont de la promulgation de codes de statut personnel à la création de commissions spéciales pour la révision des codes existants et l'introduction d'amendements divers.
Les nouvelles dispositions légales et/ou des changements des lois existantes ont touché divers domaines notamment :

- L'âge du mariage,
- La protection des droits de la femme et de l'enfant,
- Le droit au divorce, l'institution des tribunaux de famille,
- Les pensions aux mères divorcées ayant la garde des enfants,
- Le droit des femmes mariées à des étrangers d'accorder leur nationalité à leurs enfants,
- Le régime des biens communs pendant le mariage,
- La violence contre les femmes et le harcèlement sexuel.

18. Les percées réalisées quant à la participation des femmes au processus de prise de décision ont été aussi évoquées par tous les pays présents. L'on a par ailleurs relevé l'importance de la présence de plus en plus croissante des femmes dans le législatif au cours de la décennie étudiée (11% dans certains cas).
19. Sur le plan socio-économique, les participants ont souligné les progrès réalisés par tous les pays présents dans des domaines tels que : l'éducation des filles, les soins médicaux, la santé reproductive, la formation professionnelle, l'accès à la propriété et au micro-crédit. Les pas réalisés pour l'intégration de la dimension genre dans les programmes de développement en général, et dans l'élaboration des instruments de budgétisation et de comptabilité nationale en particulier, ont été favorablement accueillis par les participants. Les participants ont fait remarquer à ce propos que des progrès pareils ont été rendus possibles grâce au renforcement du cadre institutionnel chargé des questions de genre.
20. Parlant des contraintes, les participants ont exposé les contraintes auxquelles ils ont eu à faire face au cours de la mise en œuvre de la PFA de Beijing et autres initiatives l'ayant suivi. Il est ressorti des discussions un certain nombre de contraintes majeures communes, principalement :
 - La pauvreté persistante touchant les femmes, en particulier en milieu rural, ajoutée aux disparités régionales existant au sein d'un même pays ;
 - L'analphabétisme et ses retombées sur le degré de prise de conscience des enjeux de développement réels, aussi bien chez les hommes que chez les femmes ;
 - La sensibilisation insuffisante de la société aux droits humains des femmes ;
 - Les résistances culturelles à l'idée d'égalité entre les sexes, et la persistance de certaines pratiques traditionnelles ;
 - Les situations de conflit et l'instabilité politique ;
 - L'insuffisance des ressources et le manque de planification, coordination, et budgétisation, nécessaires à la mise en œuvre des politiques genre ;
 - Les difficultés d'accès pour les femmes aux ressources et aux moyens de production ;
 - Les lenteurs enregistrées dans l'adoption et la mise en œuvre de certaines législations favorables aux femmes ;
 - La méconnaissance du travail non rémunéré des femmes, surtout dans le secteur agricole ;
 - La lourdeur des tâches et des responsabilités assignées aux femmes ;
 - L'accès insuffisant des femmes aux postes de décision ;
 - L'appui insuffisant des partis politiques aux questions de genre, et l'absence d'initiatives soutenues encourageant l'intégration des femmes dans leurs rangs à tous les niveaux ;
 - L'insuffisance de partenariat entre les institutions de l'Etat et la société civile ;
 - Les faibles capacités techniques comme financières des ONG;
 - Le manque d'informations et de données sur les expériences et pratiques réussies, réalisées par d'autres pays dans le domaine de la promotion des femmes.

5.2 Progrès réalisés en Afrique du nord dans la mise en œuvre des domaines critiques définis dans la Plate-forme de Beijing, 1995 et autres initiatives et mesures identifiées lors de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, 2000

21. Concernant ce point, les participants ont surtout mis l'accent sur les avancées enregistrées dans les domaines de l'accès à la prise de décision et des droits des femmes en Afrique du nord. En effet, depuis 1995, la sous-région a connu une nette amélioration de l'accès des femmes aux postes de décision comme ambassadrices, ministres, juges, conseillères, parlementaires et expertes des organisations internationales.
22. En ce qui concerne les droits des femmes, les participants ont souligné que plusieurs dispositions légales ont été adoptées ces dernières années, dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions de la CEDEF (CEDAW), et du droit de la famille, en particulier.
23. D'autres domaines critiques de la PFA de Beijing ont été aussi examinés, ainsi que les progrès qui y ont été enregistrés. Pour lutter contre la violence physique et morale à l'encontre des femmes, des campagnes de sensibilisation ont été menées permettant ainsi de lever le silence sur la question. Ont été relevées aussi la révision et l'adoption de dispositions légales, notamment du code pénal, en vue de lutter contre la violence et le harcèlement sexuel. Des centres d'écoute ouverts pour les femmes victimes de la violence ont fait leur apparition ; et un système de collecte des données a été institué au niveau des commissariats de police. Les participants ont aussi noté avec satisfaction le rôle joué par la société civile qui a contribué à ces progrès.
24. Lors des discussions, les délégués ont également mis en relief les progrès enregistrés dans le domaine de la scolarisation des filles, et ce, grâce aux différentes actions menées, telles les campagnes de sensibilisation, la création d'écoles exclusives de filles, la construction d'écoles et de dortoirs dans les zones rurales et l'octroi de bourses aux filles. Des programmes nationaux d'alphabétisation ont été mis en place, ciblant les femmes de manière particulière.
25. La santé reproductive des femmes est aussi un autre domaine dans lequel des progrès notoires ont été enregistrés. L'adoption et la mise en place de programmes spécifiques ont permis d'améliorer les indicateurs de mortalité maternelle surtout dans les zones rurales. Ces programmes ont consisté à mettre sur pied un système de surveillance de la santé maternelle, sensibiliser les adolescents, et encourager les accouchements assistés médicalement. Certains participants ont souligné la mise en place de programmes de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (MST), et les efforts visant à octroyer une plus grande attention à la lutte contre les maladies spécifiques aux femmes, notamment le cancer du sein.
26. La lutte contre la pauvreté des femmes a aussi retenu l'attention des gouvernements ces dernières années. Dans ce cadre, les stratégies adoptées pour la lutte contre la pauvreté ont de plus en plus ciblé les femmes vulnérables, notamment les femmes chefs de famille, les femmes vivant dans les zones rurales et les femmes ayant des besoins spécifiques.
27. Pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes, des programmes de développement intégral ont été mis en place, avec la création de centres de formation, de centres d'alphabétisation, de centres de santé reproductive, ainsi que l'octroi de micro-crédits et l'accès des femmes à la terre.

5.3 Développement institutionnel pour la promotion de l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes en Afrique du nord

28. Concernant ce point, les participants ont échangé des informations sur le type de mécanismes institutionnels de leurs pays dont le mandat est de promouvoir l'égalité en genre et renforcer le pouvoir des femmes. Presque tous les pays participants se sont dotés de mécanismes chargés des questions de genre. D'autres ont indiqué avoir créé ou renforcé les institutions chargées de faire des recherches en genre, et/ou de constituer des bases de données ventilées par sexe. Ces données sont alors envoyées à/utilisées par d'autres secteurs, en vue d'instruire les politiques de développement à mettre au point.
29. Certain pays ont rattaché leurs centres de documentation pour les femmes au Conseil des ministres, tandis que d'autres disposent d'instituts nationaux de statistiques qui produisent des données désagrégées par sexe et les disséminent aux autres secteurs. Les pays de la sous-région sont de plus en plus nombreux à intégrer la dimension genre dans les plans nationaux de développement et dans les programmes et les politiques sectoriels, et ce, en développant des indicateurs genre. Un pays au moins a établi un Conseil consultatif national pour la femme et la famille, chargé de faire le suivi de l'intégration de l'approche genre dans les ministères sectoriels, et de mettre en œuvre les activités planifiées à cet effet.
30. Un certain nombre de pays ont confirmé que les tentatives faites en vue d'amener leur plan de développement national à intégrer la perspective genre ont souvent échoué. La raison avancée est que les ministères sectoriels pensent qu'il incombe aux mécanismes nationaux genre de se charger de cet aspect. Il en ressort donc que la planification intégrant la perspective genre reste encore à institutionnaliser dans les ministères sectoriels.
31. Parmi les autres problèmes auxquels les mécanismes genre doivent faire face, les participants ont cité le manque de ressources financières et techniques adéquates ; ce qui entrave la possibilité d'établir des programmes d'activités durables. Certains pays ont recommandé l'annulation de leurs dettes, ce qui leur permettrait de dégager des fonds pour les programmes genre. Les intervenants ont par ailleurs souligné la nécessité d'améliorer les pratiques de la bonne gouvernance en vue de garantir une distribution équitable des fonds et la prise en compte de programmes genre.
32. Les participants ont par ailleurs attiré l'attention sur la confusion qui existe entre les mandats de coordination dont ces mécanismes sont chargés, et le mandat spécifique qu'ils ont de promouvoir la perspective genre dans tous les secteurs. La réunion a noté les efforts déployés au niveau de la sous-région pour l'élaboration d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour les besoins du suivi et d'évaluation. Certains participants ont toutefois remarqué que les difficultés rencontrées dans ces domaines relèvent de la fiabilité, l'actualisation, la dissémination et l'utilisation des données. Ils ont aussi noté que le financement pour la collecte de données demeure encore un défi important. Ceci explique peut-être l'incapacité dans laquelle se trouvent la plupart des pays de développer une culture d'évaluation qui leur permette d'exploiter les indicateurs déjà disponibles.

5.4 Perspectives : Principaux défis et recommandations des mesures à prendre pour y remédier

33. Concernant ce point de l'ordre du jour, les participants ont souligné que les défis auxquels les femmes font face en Afrique du nord pour la promotion de l'égalité et l'amélioration de leur condition sont des défis interdépendants et globaux. Pour y répondre, les pays devraient faire des choix d'ordre stratégiques, ce qui rend l'intégration de l'approche genre au niveau des

politiques nationales de développement et des politiques sectorielles une nécessité primordiale.

34. Les défis et les contraintes identifiés rappellent ceux évoqués dans le point 5.1, notamment :

Les défis et les contraintes socioculturels :

- Les stéréotypes et les pesanteurs culturelles encore véhiculés par les médias;
- L'éducation stéréotypée que les parents et le système éducatif dispensent aux enfants ;

Les défis et les contraintes liés à l'environnement politique :

- Le manque d'intérêt que portent les femmes aux partis politiques, et ceci malgré leur grande implication dans les associations de la société civile ;

Les défis et les contraintes liés à l'environnement économique :

- La non reconnaissance et la non valorisation par les décideurs politiques du rôle des femmes dans le développement et notamment dans la croissance économique ;
- La faible participation des femmes d'Afrique du nord sur le marché du travail formel ;
- Le taux de chômage élevé parmi les femmes - notamment les femmes diplômées - dû, entre autres, à l'inégalité des chances dans l'emploi et l'entrepreneuriat ;
- Les femmes ne sont pas outillées pour surmonter les défis de la mondialisation, en termes de formation technique, scientifique et d'accès au crédit ;
- Le changement du contexte économique - lié notamment à la globalisation et à la libéralisation - a des effets négatifs sur les femmes, en particulier les femmes rurales ;
- Les restrictions budgétaires qui entravent la réalisation des programmes et projets visant les femmes, notamment les femmes rurales ;
- Les taux d'intérêts élevés appliqués dans les programmes de micro-crédits destinés aux femmes travaillant dans le secteur informel ;
- Le peu d'intérêt des filles envers les filières scientifiques et techniques, ce qui réduit les opportunités d'emploi pour elles dans les secteurs dynamiques de l'économie.

35. En vue de faire face à ces défis, les participants ont suggéré les actions suivantes :

- Adopter des stratégies de communication ciblant les femmes et les hommes, toutes générations confondues, surtout dans le monde rural ;
- Renforcer le mandat/ augmenter les ressources des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité, de manière à les impliquer davantage dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes de développement sectoriels, ainsi que dans les processus de budgétisation ;
- Institutionnaliser l'approche genre dans tous les départements sectoriels, notamment à travers la sensibilisation, la formation et l'homogénéisation des outils d'analyse et d'évaluation ;
- Promouvoir l'accès des femmes à la prise de décision, notamment à travers l'adoption d'actions positives, la formation et la sensibilisation ;
- Promouvoir une plus grande adéquation des lois nationales avec les instruments internationaux auxquels les Etats membres ont adhéré ;
- Adopter des politiques actives de promotion de l'emploi des femmes et de l'entrepreneuriat, notamment en favorisant en amont le choix par les filles de filières scientifiques et techniques ;
- Mener des études régulières et multidisciplinaires sur les transformations structurelles en cours dans les pays de la sous région (dont la globalisation, la libéralisation, la transition démographique, la réduction du rôle de l'Etat), et leurs effets différenciés sur les hommes et les femmes ;

- Octroyer la priorité aux investissements qui permettent aux femmes rurales d'alléger leurs tâches, d'améliorer leur accès à l'éducation, à la santé et au marché de l'emploi ;
- Renforcer le partenariat entre les associations de la société civile et le secteur public.

Point 6 de l'Ordre du jour : Présentation et discussion des rapports de synthèse des travaux sur les points 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4

36. Ce point a été incorporé dans le point 9 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'Ordre du jour : Présentation et discussion des rapports des bureaux sous-régionaux des agences spécialisées du système des Nations Unies en Afrique du nord

37. Concernant ce point, la représentante de la FAO a résumé les activités de son organisation dans la sous-région dont :

- La collecte et la diffusion de données sur la parité hommes-femmes dans des domaines tels que les réformes agraires, l'accès à la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire ;
- Le projet Dimitra dont l'objectif est de faire entendre la voix des femmes rurales, de renforcer leur pouvoir par l'accès à l'information et à la communication, et de les mettre en réseau. Les partenaires de ce projet dans la sous-région sont : AMSED (Association marocaine de solidarité et développement), le CREDIF (Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme) en Tunisie ;
- Le programme VIH/SIDA ;
- La promotion de l'intégration des questions de la parité hommes-femmes et de la population dans les politiques nationales de développement, dans les législations et dans les institutions civiles ;
- L'appui à la création de mécanismes à même d'assurer la parité hommes-femmes ;
- Les programmes de formation pour animateurs et animatrices sociaux à l'intégration de l'analyse genre. Pour avoir plus d'informations sur l'action de son organisation de manière générale, la représentante de la FAO a recommandé les sites suivants : *www.fao.org/sd/SEAGA*, et *www.fao.org/sd/dimitra* (Voir annexe pour texte intégral de la communication de la Représentante de la FAO).

38. De son côté, la représentante de l'UNIFEM pour l'Afrique du nord a présenté un aperçu sur le programme d'activité de son organisation dans la sous-région. Elle a précisé que ce dernier s'inspire des objectifs stratégiques visant à la promotion des options et des opportunités pour les femmes dans trois domaines spécifiques :

- La promotion des droits des femmes, et l'élimination de toutes les formes de violence exercées à leur encontre ;
- Le renforcement de la participation des femmes à la politique et au processus de prise de décisions touchant leur vie ;
- Le renforcement des droits économiques et humains des femmes pour leur permettre une plus grande autosuffisance.

Dans le cadre du Programme de travail de l'UNIFEM 2002-2003, plusieurs activités ont été entreprises dans les trois domaines précités, et ce, au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Ces derniers forment à eux trois le domaine d'intervention de l'UNIFEM en Afrique du nord (Voir annexe pour texte intégral de la communication de la Représentante de l'UNIFEM).

39. Dans la discussion qui a suivi les deux interventions, les participants ont souligné l'importance de l'action entreprise par les deux organisations ; et ont fait les recommandations suivantes :
- Soutenir les efforts visant à faire l'évaluation de l'impact des politiques mises en œuvre dans les pays couverts par les activités de l'UNIFEM ;
 - Renforcer les moyens humains et matériels mis à la disposition des organisations internationales opérant dans la sous-région, en vue d'appuyer la réalisation de leurs projets ;
 - Octroyer plus de ressources à l'UNIFEM afin de pouvoir étendre ses activités aux autres pays de la sous-région ;
 - Encourager l'échange d'informations entre les pays afin d'assurer un partage d'expériences optimal ;
 - Coordonner les ressources des agences spécialisées des Nations Unies, en vue de renforcer leur impact dans la sous-région ;
 - Exhorter la FAO à étendre son appui au secteur agro-industriel et renforcer ainsi les capacités des femmes, afin qu'elles puissent mieux utiliser les nouvelles technologies dans le domaine de l'agriculture.

Point 8 de l'Ordre du jour : Présentation et discussion du document de la CEA sur « L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : Défis liés au VIH/SIDA et à la pauvreté »

40. La représentante du Secrétariat de la CEA, Madame Semia de Tapia, a rappelé que le document (ECA/ACGD/SRDM/BPA/04/3) qui couvre principalement les pays de l'Afrique Sub - Saharienne est proposé par la CEA pour servir de base de travail aux discussions des participants autour du lien entre les inégalités de genre, le VIH/Sida et la pauvreté en Afrique du nord. Certaines conclusions du rapport qui interpellent les pays de la sous- région ont été mises en exergue, telles : l'impact dévastateur du VIH/Sida dû à une série d'effets de cascades, les risques de propagation accentués par la globalisation et l'émigration, la vulnérabilité des femmes et des filles exposées au risque d'infection pour des raisons socio-économiques et biologiques, et l'importance du partenariat et du dialogue entre les femmes et les hommes en vue de faire face à ce fléau.
41. Au cours des débats, les participants ont reconnu que le taux de prévalence en Afrique du nord était bas (inférieur à 1% dans la plupart des pays). Toutefois, certains participants ont estimé que la phase de transition épidémiologique dans laquelle se trouvent certains pays, notamment ceux voisins des pays de l'Afrique sub-saharienne particulièrement touchés par la pandémie, devrait inciter les dirigeants de la sous-région à adopter plus de rigueur et de vigilance dans la lutte contre le VIH/SIDA. A ce propos, la représentante du PNUD-Mauritanie a informé la réunion de l'initiative du PNUD relative à la coopération transfrontalière entre les pays riverains du Sahara (Algérie, Bénin, Libye, Mauritanie, Niger, Maroc et Tunisie). Elle a invité les pays s'ayant engagé dans le lancement de l'initiative à accompagner le processus.
42. Les participants ont par conséquent souligné la nécessité d'adopter une attitude responsable à l'égard de la pandémie en en reconnaissant l'étendue réelle dans la sous-région. Pareille attitude permettrait d'avoir plus de données officielles sur la prévalence du SIDA, ce qui manquait dans le document présenté. Ils ont souligné à ce propos que le VIH/SIDA était devenu davantage un problème de développement qu'un problème de santé.

43. Certaines expériences nationales en matière de prévention de la propagation du VIH/SIDA ont été présentées. Parmi les actions menées, les participants ont surtout mentionné les campagnes de sensibilisation et de prévention en collaboration avec la société civile, les campagnes de dépistage, et la création de centres d'accueil pour les personnes infectées.
44. Pour lutter contre la propagation de la maladie, certains pays de la sous-région ont consacré des ressources conséquentes pour la mise sur pied de laboratoires de référence, de Comités nationaux du sang, de sites de surveillance concernant notamment les groupes à risques, de systèmes de contrôle obligatoire du sang et de ses dérivés et d'unités régionales de prise en charge des personnes atteintes. Diverses actions d'information et de communication en direction de la jeunesse, le diagnostic, et le traitement de maladies sexuellement transmissibles ainsi que d'autres mesures d'ordre préventif et curatif ont vu le jour.
45. Dans bien des cas, les efforts déployés pour lutter contre la pandémie ont été renforcés par la création de mécanismes de suivi de la situation épidémiologique du VIH/SIDA et la promulgation de lois sur les MST, recommandant entre autres d'informer le patient sur le genre de maladie dont il est atteint.
46. Se félicitant des efforts déployés dans la sous-région en vue de lever les tabous sur la problématique du VIH/SIDA et d'instaurer un dialogue sur la maladie, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de promouvoir les échanges d'expériences et développer des réseaux de lutte contre le VIH/SIDA dans la sous-région.

Point 9 de l'Ordre du jour : Présentation et adoption du rapport sur les principaux résultats de la réunion

47. Le Président du Bureau a commencé la séance par souhaiter la bienvenue à la délégation du Soudan qui n'a pu se joindre à la réunion que le jour de la clôture, en raison de difficultés d'ordre logistique. Etant donné l'incapacité pour les membres de la délégation soudanaise de participer à tous les travaux, le Président a proposé que leur contribution soit annexée au Rapport final de la réunion (Voir annexe). Après approbation de cette proposition, le Président a invité les participants à discuter le Projet de rapport préparé par le Secrétariat. Il a en outre précisé que ce Projet était en fait une synthèse des questions abordées au cours des discussions, et que le but en était de dégager une perspective sous-régionale commune basée sur le bilan de la mise en œuvre de la PFA de Beijing. Quant aux réalisations de chaque pays dans ce domaine, le Président a rappelé qu'elles feront l'objet de rapports nationaux que les pays sont invités à remettre à la CEA et à la Division de la promotion de la femme (DAW-Nations Unies).
48. Le Rapporteur de la réunion a alors donné lecture du Projet de rapport que les participants ont discuté, paragraphe par paragraphe. Après introduction de quelques amendements, le rapport a été adopté à l'unanimité.

Point 10 de l'Ordre du jour : Clôture de la réunion

49. Au cours de la cérémonie de clôture, Monsieur Abdelouahab Rezig, Directeur du Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord, a pris la parole pour remercier Monsieur Ahmed Laaziz et Madame Fatima Hqiaq d'avoir assuré la présidence du Bureau, et dirigé les travaux avec efficacité et patience. Il a aussi félicité tous les participants pour leur contribution active, et les recommandations concertées et concrètes issues des débats. Cette contribution, a-t-il ajouté, a permis de mettre en relief les points positifs marqués par les divers pays concernés ; et imprimer ainsi une spécificité sous-régionale à l'évaluation des progrès réalisés au cours de la décennie (Beijing+10).
50. Les participants ont ensuite présenté une Motion de remerciements à Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Royaume du Maroc, pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé, et les facilités mises à leur disposition par le pays hôte.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations faites par les participants, après examen et discussions approfondies de tous les points de l'ordre du jour, sont réparties en trois catégories comme suit :

A. Recommandations faites aux gouvernements :

- Octroyer des moyens durables pour la protection de la santé des femmes ;
- Renforcer le mandat/ augmenter les ressources des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité, de manière à les impliquer davantage dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes de développement sectoriels, ainsi que dans les processus de budgétisation ;
- Renforcer la coordination efficace entre les Départements de la condition féminine et les autres départements techniques ;
- Généraliser les bonnes pratiques en Afrique du nord ;
- Faire du plaidoyer en faveur de la cause des femmes, et mener de larges campagnes d'information, éducation et communication (IEC) pour contribuer au changement des mentalités; et ce à partir de l'enseignement fondamental ;
- Renforcer la prise de conscience de la dimension régionale des problèmes liés au genre au niveau de tous les pays de la sous-région ;
- Promouvoir l'accès des femmes à la prise de décision, notamment à travers l'adoption d'actions positives, la formation et la sensibilisation ;
- Institutionnaliser et normaliser l'approche genre dans tous les départements sectoriels, notamment à travers la sensibilisation, la formation et l'homogénéisation des outils d'analyse et d'évaluation ;
- Renforcer les capacités économiques des femmes, en l'occurrence les femmes rurales (intermédiation économique et financière), et revaloriser leur travail et leur production grâce à des efforts de marketing, organisation d'expositions pour leurs produits, formation, et activités IEC ;
- Octroyer la priorité aux investissements qui permettent aux femmes rurales d'alléger leurs tâches, d'améliorer leur accès à l'éducation, à la santé et au marché de l'emploi ;
- Renforcer la qualité de l'enseignement dispensée aux filles et multiplier les programmes de formation ;
- Adopter des politiques actives de promotion de l'emploi des femmes et de l'entrepreneuriat, notamment en favorisant en amont le choix par les filles de filières scientifiques et techniques ;
- Mener des études régulières et multidisciplinaires sur les transformations structurelles en cours dans les pays de la sous région (dont la globalisation, la libéralisation, la transition démographique, la réduction du rôle de l'état), et leurs effets différenciés sur les hommes et les femmes ;
- Mettre au point des indicateurs qui couvrent tous les secteurs sociaux et économiques au niveau de chaque pays de la sous-région, et ce, afin de faciliter le suivi de la mise en oeuvre des programmes genre ;
- Promouvoir une plus grande adéquation des lois nationales avec les instruments internationaux auxquels les Etats membres ont adhéré ;
- Insister sur la prévention du VIH/SIDA ; et agir rapidement pour endiguer la propagation de la pandémie dont le niveau actuel est encore faible dans la sous-région;
- Développer les réseaux d'échange autour du VIH/SIDA entre les pays de l'Afrique du nord, comme l'initiative de Tamanrasset, par exemple ;
- Considérer le VIH/SIDA comme un problème de développement multi - sectoriel.

B. Recommandations faites aux agences spécialisées des Nations Unies :

- Coordonner les ressources des agences spécialisées des Nations Unies, en vue de renforcer leur impact dans la sous-région ;
- Harmoniser et renforcer les capacités humaines et financières de l'antenne du Bureau régional de l'UNIFEM afin de consolider son intervention dans les pays déjà couverts et ceux non couverts ;
- Exhorter la FAO à étendre son appui au secteur agro-industriel et renforcer ainsi les capacités des femmes, afin qu'elles puissent mieux utiliser les nouvelles technologies dans le domaine de l'agriculture.

C. Recommandations faites aux associations de la société civile :

- Consolider le rôle des ONG nationales pour leur permettre de mieux servir les questions de genre et contribuer ainsi à renforcer les capacités des femmes ;
- Renforcer le partenariat entre le gouvernement et les associations de la société civile dans le domaine de la promotion des questions de genre et la mise en œuvre des programmes s'y rapportant.

RAPPORT DU SOUDAN

Au nom de Dieu, le Clément et le Miséricordieux

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur du Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer mes vifs remerciements et ma profonde gratitude à la Commission Economique pour l'Afrique pour l'organisation de cette réunion qui s'inscrit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la plate-forme de Beijing (Beijing +10).

Cette réunion intervient à un moment où le monde se trouve confronté à des changements et à des défis dont l'impact se fait ressentir directement sur la condition des femmes et des enfants.

Cette situation exige de tous les acteurs qui s'occupent de la cause féminine, qu'il s'agisse des gouvernements, des institutions de l'ONU et des organisations de la société civile, de redoubler et conjuguer leurs efforts en vue de promouvoir et améliorer la condition de la femme.

Mesdames et Messieurs,

Le Soudan remercie la CEA pour cette initiative et souhaite participer à l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre la plate-forme de Beijing. Dans ce contexte, il a été créé un Comité national pour la promotion de la femme, qui est présidé par un responsable de haut niveau en la personne de Mme la Ministre et qui compte dans ses rangs de nombreuses personnalités actives dans le domaine de l'action sociale, économique et politique, outre un certain nombre d'institutions académiques et de recherche. Ce Comité s'est déjà attelé au travail d'évaluation des progrès réalisés dans chacun des domaines critiques, avec pour objectif d'identifier les réalisations, les lacunes, les défis et les contraintes, mais aussi de tirer les leçons des expériences passées et de proposer des initiatives à prendre dans chacun des domaines considérés.

Dans le cadre de sa politique générale, le soudan a élaboré une stratégie décennale (1998-2002) qui vise essentiellement à favoriser la promotion et l'habilitation des femmes et à assurer l'égalité des chances et la parité hommes - femmes. La stratégie décennale étant arrivée à terme, il a été procédé à l'élaboration et à l'adoption d'une nouvelle stratégie nationale pour les vingt-cinq années à venir (2003-2027). Cette Stratégie, qui fait une large place à la femme, a pour mots d'ordre: femme entreprenante, femme pionnière, femme leader qui allie harmonieusement réalisme et ambition, tout en restant attaché aux valeurs séculaires pérennes, à sa patrie et à son droit à la vie.

La femme soudanaise a déjà de nombreux acquis à son actif. Ainsi, la décision n° 48 de l'année 2002 par laquelle le Conseil des ministres a adopté la politique en matière de population, insiste dans les articles 4 et 5 sur les objectifs suivants :

- Revaloriser et promouvoir le rôle social et éducatif de la famille ;
- Atteindre le plus haut niveau de justice et de parité entre les générations et entre les hommes et les femmes.

La stratégie pour les 25 années à venir s'attache à garantir l'égalité des chances et la répartition équitable des ressources entre les femmes des milieux urbains et des campagnes, dans le but de répondre aux besoins et à l'aspiration à la justice. La stratégie prévoit l'adoption de politiques et de législations dans le cadre des plans et des programmes de développement tendant à renforcer la

participation des femmes et encourager l'intégration de la perspective genre dans tous les secteurs de développement socio-économique.

Le Soudan s'apprête à adopter le projet de la Politique nationale en matière d'intégration de la perspective genre (Sudan Gender Mainstreaming Policy/SGM).

Une Stratégie nationale de lutte contre le sida a également été mise au point (2002-2007). Les femmes ont pour mot d'ordre : « Les femmes toutes ensemble contre le sida ». Car il s'agit là d'une redoutable épidémie qui détruit les vies et menace de réduire à néant toutes les valeurs et les réalisations de l'humanité. Une campagne de sensibilisation a donc été lancée en coordination avec le Programme national de lutte contre le sida, de même qu'il a été procédé à cette fin à la création d'une haute commission, sous le patronage de la première Dame. Cette campagne, qui couvre toutes les provinces du Soudan, a un triple objectif : la sensibilisation, l'éducation et le traitement. Le Soudan connaît en effet une hausse des cas de sida du fait de sa position géographique qui fait qu'il est entouré de pays touchés par cette épidémie.

En marge du prochain Sommet africain qu'il abritera en 2005, le Soudan se prépare à accueillir les Premières Dames de l'Afrique membres de l'Organisation pour la Lutte contre le Sida.

Honorables participants,
Mesdames et Messieurs,

Le Soudan voit se profiler à l'horizon des perspectives de paix qui vont permettre le retour dans le pays de ses ressortissants qui ont vécu pour de longues périodes dans les pays voisins. Pour cela, il convient que les Etats africains et les institutions des Nations unies qui s'occupent de la question de genre et de la promotion de la condition des femmes déploient des efforts soutenus afin d'appuyer le processus de paix et permettre ainsi aux femmes et aux enfants de vivre dans des conditions de stabilité et de sécurité. Les Soudanaises prennent actuellement une part active aux pourparlers de paix au Nifasa/Kenya, ce qui témoigne de la place éminente qui leur est faite dans le pays.

Mesdames et Messieurs,

Le mécanisme national mis en place opère en coordination étroite avec l'ensemble des partenaires s'intéressant au domaine de la formation et des questions relatives aux droits. Mais la dynamisation des cadres institutionnels concernant la promotion de la femme, de la famille et des enfants, exige une coopération encore plus étroite et un soutien technique et matériel plus large, malgré les nombreuses réalisations accomplies dans le domaine de la participation de la femme à tous les niveaux (constitutionnel, législatif, ...) comme l'illustrent les données suivantes :

- Enseignement : La parité est réalisée en ce qui concerne les taux de filles et de garçons inscrits à l'enseignement général (50 pour cent pour les filles, 50 pour cent pour les garçons) ; ces derniers représentent 60 pour cent dans l'enseignement universitaire ;
- Emploi : Les femmes occupent 9,20 % des hauts postes et 34 % de la fonction publique/administration ;
- Prise de décision : Le taux de participation des femmes aux institutions législatives est de 9,7 pour cent à l'Assemblée Nationale. Le pays compte également 6 femmes ministres au niveau fédéral et une conseillère de Monsieur le Président de la République pour les affaires juridiques.

Défis à relever :

- La faiblesse des mécanismes institutionnels en charge de la femme ;
- La faiblesse des ressources financières, matérielles et techniques apportées par les institutions des Nations unies ;
- L'absence d'une base de données, ce qui requiert de renforcer les mécanismes existants, en particulier les ministères ;
- Le problème des conflits armés et leur rôle dans la détérioration de la condition de la femme ;
- L'étendue de l'analphabétisme parmi les femmes et la dégradation de leurs conditions de santé.

Santé

Le Soudan figure parmi les premiers pays qui se sont engagés à réaliser l'objectif de la santé pour tous par son système de santé basé sur les soins de santé de base qui couvrent la santé de la mère et de l'enfant. Cette couche constitue 75% de la population.

Le programme national de la maternité et de l'enfance a été lancé dès les années 80. Le Ministère fédéral de la Santé a adopté la stratégie maternelle sans risques et une stratégie pour que la femme ait une conception sans risques aux années 90. Ces programmes constituent également les priorités de la stratégie nationale globale 1992-2002. La question de la femme a été soulignée dans le plan national pour la promotion de la femme soudanaise, qui complète la stratégie globale dont les objectifs sont, entre autres:

1. Augmenter l'accès de la femme durant sa vie aux soins de santé tels les programmes préventifs visant à améliorer la santé de la femme;
2. Augmenter les ressources en vue de promouvoir la femme.

Objectifs réalisés :

1. Augmentation du taux de couverture par les services des soins de santé de base pour atteindre 80% des femmes. Au sud du pays, malgré les conditions de sécurité, la couverture est passée de 2% en 1989 à 25% en 1999 ;
2. Renforcement de 200 centres de santé pour les soins de santé accordés à la mère et l'enfant dans toutes les régions du Soudan au moyen du projet financé par le Fonds des Nations Unies pour la Population avec la coopération du Gouvernement soudanais ;
3. Augmentation de la capacité d'absorption des cadres de la santé qui travaillent dans la santé reproductive pour garantir l'existence des compétences qui veillent sur les naissances au cours des stades fondamentaux. La formation continue des cadres travaillant dans ce domaine a été assurée. Les écoles de visiteuses de santé et sages-femmes ont été mises à niveau pour augmenter l'absorption ;
4. Intégration de la santé mentale et psychique au système de soins de santé de base pour garantir l'accès de toutes les femmes à ces services ; de même que le programme de lutte contre le cancer qui aidera à détecter et à traiter d'une manière précoce le cancer du col de l'utérus et des seins ;
5. Mise en œuvre du programme de lutte contre la malnutrition parmi les femmes enceintes et les mères allaitant et sensibilisation en matière de santé et de la nutrition ;
6. Information sur les services de la planification familiale et sensibilisation des femmes, ce qui a augmenté le taux d'utilisation des moyens contraceptifs de 7% à 15% ;

7. Activation du Programme de lutte contre les mauvaises pratiques qui fait partie de la gestion nationale de la santé reproductive.

Economie

L'économie soudanaise avait souffert durant les années 80 de nombreux problèmes qui se manifestèrent par la stagnation, la sécheresse, le conflit armé, les déplacements de population et le lourd fardeau de la dette. Dans ces conditions très défavorables, le Soudan a mis en œuvre un solide programme d'ajustements et de réformes visant à revitaliser l'économie et à le remettre sur les rails.

Or, chacun sait que le coût social des politiques d'ajustement est élevé. Au Soudan ce coût était encore plus élevé pour deux raisons. La première est que le programme d'ajustement avait été réalisé en un temps relativement très court et dans un contexte de guerre continue. La seconde raison est que la mise en œuvre de ce programme n'avait pas pu bénéficier d'un appui de la communauté internationale.

Il n'en demeure pas moins que le programme a réussi en définitive à atteindre ses objectifs macro-économiques, comme cela s'est reflété dans des taux de croissance constamment élevés (8 pour cent /an) et dans la lutte contre l'inflation. Ces remarquables résultats ont cependant été accompagnés de conséquences néfastes. Celles-ci se sont traduites notamment par la hausse des taux d'inflation, l'affaiblissement du système public traditionnel de sécurité sociale, la réduction des opportunités d'emploi, le rétrécissement des dotations financières allouées à l'enseignement et aux services de santé. Cela s'est répercuté négativement sur la qualité mais pas sur la couverture des besoins.

La situation a toutefois commencé à s'améliorer à l'orée du nouveau siècle, en raison du retour de la stabilité économique et du lancement de l'exportation de pétrole. Cette amélioration s'est traduite par ce qui suit :

- Accroissement des ressources financières affectées au secteur social, avec pour conséquence l'élargissement de l'accès des filles à l'éducation, en particulier au niveau du deuxième cycle du secondaire ;
- Extension des infrastructures de santé ;
- Accès d'un plus grand nombre de femmes au système national d'assurance de santé ;
- Augmentation de 5 à 10 pour cent des octrois de prêts commerciaux, assorti de mesures d'accompagnement simples. Etant donné que les femmes constituent la plus grande proportion des pauvres, elles devraient bénéficier davantage de ces facilités ;
- Accès de plus en plus large des femmes au marché de l'emploi ;
- Création dans le même esprit d'une association de femmes d'affaires ;
- Les femmes sont également représentées au haut niveau des responsabilités politiques et il est désormais tenu compte de leurs points de vue.

Pour favoriser la promotion de la femme et accélérer la mise en œuvre de la plate-forme de Beijing, nous formulons les recommandations suivantes:

- 1- Annuler la dette, notamment au profit des pays lourdement endettés ;
- 2- Accroître l'aide publique au développement en faveur des pays en développement afin d'appuyer la mise en œuvre de leurs programmes de développement ;

Encourager les investissements directs étrangers et la participation du secteur privé en vue de favoriser la croissance économique et contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté, parallèlement à une utilisation efficace au niveau national des ressources internes et externes qui jouent un rôle direct dans l'habilitation socio-économique des femmes.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Election du Bureau de la réunion
3. Adoption du Programme de travail
4. Aperçu général sur les progrès réalisés et les défis enregistrés pour la promotion de l'égalité et l'amélioration de la condition des femmes en Afrique depuis l'adoption de la Plate-forme de Beijing, 1995
5. Progrès réalisés en Afrique du Nord dans la mise en œuvre des domaines prioritaires de la Plate-forme de Beijing, 1995, et autres initiatives et actions définies par la 23^{ème} session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2000
 - 5.1. Aperçu des réalisations et défis à relever en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes en Afrique du Nord
 - 5.2. Progrès réalisés en Afrique du Nord dans la mise en œuvre des domaines critiques définis dans la Plate-forme de Beijing, 1995, et autres initiatives et mesures identifiées lors de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2000
 - 5.3. Développement institutionnel pour la promotion de l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes en Afrique du Nord
 - 5.4. Perspectives : Principaux défis et recommandations des mesures à prendre pour y remédier
6. Rapports de synthèse des travaux sur les Points 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4 de l'Ordre du jour
7. Rapports des Bureaux sous – régionaux des Agences spécialisées des Nations Unies en Afrique du Nord
8. VIH/SIDA et pauvreté : Défis aux efforts visant à la promotion et l'amélioration de la condition des femmes
9. Présentation et adoption du Rapport sur les principaux résultats de la réunion
10. Clôture de la réunion

Annexe II

LISTE DES PARTICIPANTS/ LIST OF PARTICIPANTS

EXPERTS DES PAYS MEMBRES / EXPERTS FROM MEMBER STATES

ALGERIE/ALGERIA

Mme Boureghda Ouahida
Chargée d'étude et de synthèse, Ministère délégué auprès du chef du Gouvernement
Chargé de la famille et de la condition féminine
Adresse : 06, rue de l'indépendance - Place 1er Mai, Alger
Tel.: 213 21 66 10 01
Fax: 213 21 65 14 51
Email: idaange@yahoo.fr / Nachra_mdccfcf@yahoo.fr

EGYPTE/EGYPT

Eng. Zeinab Mohamed Hifny
General Manager, Ministry of Agriculture
Address: Ministry of Agriculture
Nady El-Said street Building, Dokki – Giza, Cairo
Tel.: 202 76 22 829 – 76 22 840/841 / Mob. 201 111 00 99
Fax: 202 76 22 839

Ms. Emane Zaki Elthahery
Researcher principal, Ministry of Finance
Address: Towers of Nasr City, Cairo
Tel. : 202 57 70 808 - 202 34 28 375

Ms. Sabah Salem Ahmed
General Secretary, Ministry of local development
Address: 4 Nade El Sai Street, Cairo
Tel.: 202 74 82 172
Fax: 202 33 71 645 / 202 33 76 126

LIBYE/LYBIA

Mme Latifa Bashir El Kabaili
Comité consultatif aux affaires sociales, questions de la famille et des enfants
Tripoli
Tél.: 218 21 36 15 620
Fax: 218 21 36 16 938
Mme Karima Hassan El Madani
Comité consultatif aux affaires sociales, questions légales
Parlement
Tripoli
Tél.: 218 21 33 31463 / 218 21 36 14 301
Fax : 218 21 33 34 925
Email : karema32@maktoob.com

Mme Nejma Emhamed El Ghamadji
Bureau des affaires sociales
Parlement
Tripoli
Tél.: 218 51 61 73 30 / 218 21 36 14 01
Fax : 218 54 63 781 / 218 51 61 73 30

MAURITANIE/MAURITANIA

M Moctar Ould Mohamed Yahya,
Directeur du développement social
Ministère des Affaires Economiques et du Développement
Adresse : B.P.238, Nouakchott
Tél. : 222 525 00 39
Fax : 222 529 42 23
Email : m_mohamedyahya@yahoo.fr

Mme Mounina Mint Abdellah
Coordinatrice Nationale du suivi de Beijing, Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine
Adresse: B.P.4472, Nouakchott
Tél. : 222 52 57 139 / 52 92 432
Fax: 222 52 92 431
Email: mounina11@yahoo.fr

MAROC/MOROCCO

Mme Yasmina Baddou
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'emploi, des affaires sociales et de la solidarité,
Chargée de la famille, de la solidarité et de l'action sociale

Mme Chadia El Rherari, Cadre
Secrétariat d'Etat Chargé de la famille, de la solidarité et de l'action sociale
Adresse : 31 Av. Abtal – Agdal, Rabat
Tél. 212 62 03 69 64
Fax : 212 37 77 58 40
Email : elchadia2000@yahoo.fr

Mme Naima Benyahya
Secrétariat d'Etat Chargé de la famille, de la solidarité et de l'action sociale
Adresse : 31 Av. Abtal – Agdal, Rabat
Tél. : 212 62 03 69 64 - Fax: 212 37 77 58 40

M Ahmed Laaziz
Responsable de la Cellule de l'intégration de la femme au développement
Direction de la coopération multilatérale,
Ministère des affaires étrangères et de la coopération, Rabat
Tél. : 212 37 76 68 29 - Fax : 212 37 66 00 91
Email : alaziz@maec.gov.ma

Mme Fatima Hqiaq
Chef de la Division de la communication
et de la coopération au Secrétariat général
Haut Commissariat au Plan
Adresse : B.P.178 – Rabat-Chellah, Rabat
Tél. : 00 212 37 76 00 98 - Fax : 00 212 37 76 00 67
Email : bureausg@yahoo.fr

Mme Khadija Abdellaoui
Chef du Service de la Femme et de l'Enfant
Direction de la Planification, Haut Commissariat au Plan
Adresse : Direction de la planification
Quartier administratif, Rabat-Chellah
B.P.178, Rabat
Tél. : 00 212 37 76 39 99 - Mob. : 00 212 65 02 34 36
Fax : 00 212 76 45 76
Email : dsp_abdellaoui@yahoo.com

Mme Fatima Benbouih
Chargée de partenariat
Ministère de l'agriculture et du développement rural
Direction de l'enseignement, de la recherche et du développement
Adresse : B.P.306, Rabat
Tél. : 212 37 77 69 24/25 / Mob.212 61 28 23 33
Email : fbenbouih@yahoo.fr

SOUDAN/SUDAN

Mrs. Khadiga Abu El Gassim Hag Hamed,
Director General of Women and Family Affairs
Ministry of Social Welfare and Development
Khartoum
Tel.: 77 13 27 / 78 37 77 / Mob. 2146766
Fax: 78 37 77
Email: gdwfa@hotmail.com

Dr. Iqbal Ahmed Basheir
Director of Child Health, Direction of Primary Health Care
Federal Ministry of Health, Khartoum
Tel.: 249 83 432095 - 260616
Fax: 43 86 75
Email: drigbal@hotmail.com

Mrs. Najwa El Gadi
Deputy Under - Secretary
Director of Development Administration, Ministry of Finance
Address: P.O. Box 2029, Khartoum
Tel.: 0121 41 432
Fax: 77 56 30
Email: nagwaalgadi@.com

TUNISIE/TUNISIA

M Jemour Abderrahman
Directeur général de planification des programmes
et du développement des ressources humaines
Ministère des affaires de la femme, de la famille et de l'enfance
Adresse : 1, Rue d'Alger, BP 1001 Tunis
Tél. : 216 71 34 92 42
Fax : 216 71 34 19 02
Email : dgprrh.maffe@email.ATI.TN

Mme Sana Jaidane
Inspecteur des affaires économiques
Service d'approvisionnement, Ministère du commerce
Adresse : 37, Rue Keireddine Bacha, Tunis
Tel. : 216 71 84 64 04 / Mob. 216 98 91 92 53
Fax : 216 71 89 02 36

Mme Fayrouz Ben Radhia
Chef du service Santé maternelle et infantile
Responsable du Programme national de périnatalité
Direction de Soins de santé de base, Ministère de la santé publique
Adresse : 33, Rue Khorthoum , 2000 Belvédère, Tunis
Tel. : 216 71 789 244 / 216 98 35 60 22
Fax : 216 71 789 679

OBSERVATEURS/OBSERVERS

ORGANISATIONS SOUS - REGIONALES / SUB - REGIONAL ORGANISATIONS

Union du Maghreb Arabe (UMA)

Mme Mendili Saida
Conseillère
Direction des Affaires Politiques et de l'information
Adresse : 14, Rue zalagh – Agdal, Rabat
Tel. : 212 37 67 12 80 / 75
Fax : 212 37 67 12 53
Email : belkourali@wanadoo.ma

ORGANISATIONS REGIONALES / REGIONAL ORGANISATIONS

Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD)

Mme Lizette Michael, Experte en administration publique
Adresse : B.P.310, Tanger
Tél. : 212 39 32 27 02 / Mob. 212 61 30 72 69
Fax : 212 39 32 57 85
Email : lizette@cafrad.org

M Misuraca Gianluca
Adresse : B.P.310, Tanger
Tél. : 212 70 16 02 75
Fax : 212 39 32 57 85
Email : misuraca@un.org

Association des organisations africaines de promotion commerciale (AOAPC)

Mme Liliane Badaoui
Chargée du Secrétariat
Adresse : Av. Mohammed V. 3^{ème} étage
B.P.23, Tanger - Maroc
Tél. 212 39 93 6008 / 212 63 13 04 96
Email : lilianebadaoui@yahoo.fr

ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES /
UNITED NATIONS SYSTEM ORGANIZATIONS

UNIFEM

Mme Zined Touimi Benjelloun
Conseillère sous – régionale, Bureau pour l’Afrique du Nord
Adresse : Casier ONU – Rabat-Chellah, Rabat
Tel : 212 37- 70 35 55
Fax : 212 37- 70 15 66
Email : z.touimi-benjelloun@undp.org

FAO

Mme Assih Ashira
Fonctionnaire principale en Genre et Développement
Adresse : Viale Di Caracalla, 00100 Rome, Italie
Tél : 0039 06 570 53 932
E-mail : Ashira.assih@fao.org

FNUAP / Mauritanie

M Mohamed Lemine Salem Oud Moujtaba
Chargé de programme
Adresse : B.P.260, Nouakchott
Tél. : 222 525 84 39
Fax : 222 525 93 96
Email : ml.moujtaba@unfpa.mr

FNUAP / Maroc

Mme Naima Ghemires
Chargée de programme au FNUAP
Rabat
Tel. : 212 37 66 12 71
Email : naima.ghemires@undp.org

PNUD / Maroc

M Youssef El Mrabet
Coordonnateur local
Programme de lutte contre la pauvreté
Adresse : 1, Place Ifriquia, Tanger
Tél./Fax. : 212 39 32 53 67
Email plcp_tng@menara.ma

Mme Chantal Marraccini
Programme de lutte contre la pauvreté
Adresse : 1, place Ifriquia, Res.Chaussée, Tanger
Tél/Fax. : 212 39 32 53 67
Email : plcp_tng@menara.ma / cmarraccini@hotmail.com

PNUD / Mauritanie

Mme Ortiz De Zuniga Tania
Adresse : Nations Unies – PNUD, B.P. 620, Nouakchott
Tél. : 222 64 84 115
Fax : 222 52 52 616
Email : taniaortizdezuniga@undp.org

UNIVERSITES / UNIVERSITIES

ENCG Tanger

M Ameziane Houdaifa, Directeur

Adresse : ENCG Tanger, Route de l'aéroport, Tanger

Tél. : 212 39 31 34 88 / 89

Fax : 212 39 31 34 93

Email : ahoudaifa@yahoo.fr

SECTEUR PRIVE / PRIVATE SECTOR

Association des femmes chefs d'entreprises du Maroc (AFEM)

Mme Faouzia Tarik, Présidente

Adresse : 41 Bd Pasteur, Tanger

Tél. 212 39 93 64 54 / 212 67 87 31 35

Fax : 212 39 93 87 91

Email : egico@hotmail.com

Mme Khadija Zifouti El Mamoune

Adresse : Av. Youssef Ibn Tachfine, Rés. Mounia, Appt.8, 2^{ème} étage, Tanger

Tél. : 212 39 32 52 66 / 67 - Mob. : 212 61 29 59 07 / 212 61 21 41 47

Fax : 212 39 32 52 67

Email : labema@caramail.com

ORGANISATIONS NON - GOUVERNEMENTALES /
NON - GOVERNMENTAL ORGANISATIONS

Collectif 95 Maghreb Egalité

Mme Rabéra Naciri

Coordonnatrice

Adresse : 2, Rue Ibn Mokla, Les Orangers, Rabat

Tel : 212 37 73 71 65

Fax : 212 37 77 62 67

Email : rabeanaciri@menara.ma / demos@menara.ma

Association de lutte contre le SIDA (ALCS), Section de Tanger

Mme Haddad Fatima

Adresse : 83, Bd. Med. Ben Abdellah N°6, Tanger

Tél. : 212 61 29 29 75

Fax : 212 39 93 33 33

Email : hadfati@yahoo.fr

Dr. Zeroual Hammou Hamid

Adresse: Rue Sidi Amar, Tanger

Tél./Fax : 00 212 39 93 33 33

Association des femmes entrepreneurs

Mme Aicha Zekri, Présidente

Adresse : 41 Bd pasteur, Tanger

Tél. : 212 39 93 64 54

Mob. 212 67 87 31 35

Fax : 212 39 93 87 91

Email : egico_sup@hotmail.com

Association tunisienne des mères

Mme Saida Malek

Adresse : 26 rue Moussa Ben Noussair, Tanger

Tél. : 00 212 39 33 16 33 - Mob. 00 212 15 51 02

Fax : 00 212 33 16 33

Association de développement local méditerranéen (ADELMA)

M El Bakkali Mohammed, Président

Adresse: B.P.750, Tanger

Tél. : (212-68) 83 43 53

Fax : (212-39) 32 14 18

Email : melbakkali1@caramail.com

Mme Imane Akmoun

Adresse : Av. Moulay Youssef Ibn Tachfine,

Imm. Ibn Tachfine, Tanger

Tél./ Fax : (212-39) 32 14 18

Mob. : (212-61) 54 99 40

Mme Harrak Latifa

Coordinatrice de projets

Adresse: Av. Moulay Youssef Ibn Tachfine, Imm. Ibn Tachfine, Tanger

Tél. : (212-68) 11 30 97

Fax : (212-39) 32 14 18

Email : melbakkali1@caramail.com

Ligue marocaine pour la protection de l'enfance

Dr Louah Yassir

Membre du Bureau de la ligue

Adresse : 203, Route de la montagne, Tanger

Tél. : 212 61 22 03 50

Fax : 212 39 94 83 45

Association marocaine pour la promotion de la petite entreprise (AMAPPE)

Mme Rousselle Andrey

Chargée de mission

Adresse : Av. Youssef Ben Tachfine ,

Imm. Youssef Ben Tachfine, 4^{ème} étage, N°5, Tanger

Tél./Fax: 212 39 32 25 52

Email : amappe@iam.net.ma

Association solidarité d'appui à la femme et à l'enfant (ASAFEM)

Mme Fatima El Kasmi

Administrateur principal

Adresse : 6, rue El Youssoufia n°34, Tanger

Tél. : 212 62 66 20 20

Fax : 212 39 94 63 88

Tanger Accueil

Mme Thorne Suzie

Adresse: 87, Bd. Med. V., COFICOM, Bloc A, Tanger

Tél. : 212 71 95 90 03 - Fax : 212 39 32 52 67

CONSULATS BASÉS À TANGER / CONSULATES IN TANGIER

Mme Michèle Frick-Bernard
Consul général, Consulat général de France
Tanger

M Mohammed El Hitmi
Consul honoraire, Consulat de l'Ecuador
Tanger

M Guessous Abdelhamid
Consul honoraire, Consulat honoraire de la Hongrie
Tanger

DELEGATIONS REGIONALES / REGIONAL DELEGATIONS

Délégation du Ministère de l'industrie et du commerce à Tanger

M. Kuskusi Ahmed
Chef du service Commerce
Adresse : Angle rues Ibn Taymia et Hariri, Tanger
Tél. : 212 39 94 60 26 - Fax : 212 39 94 29 54 / Mob.212 64 84 50 52
Email : ahmed@kuskusi.com

AUTORITES LOCALES / LOCAL AUTHORITIES

Wilaya de Tanger

M. Bougrine Abdellaziz
Chef du service social
Tél. : (212-39) 32 23 22

SECRETARIAT

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE/
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA**

Centre africain pour le genre et le développement (CAGED)

Addis-Abeba, Ethiopie

Mme Hannah Tiagga, Chargée de programme
Mme Souad Benabdenbi, Conseillère régionale
Mme Houda Mejri, Chargée de la communication

Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord

Tanger, Maroc

M. Abdelouahab Rezig, Directeur
Mme Semia Guermas de Tapia, Chargée des affaires sociales et genre
Mme Aissatou Gueye, Chargée des affaires économiques
M. Lamine Gueye, Chargé des questions de population
M. Souleymane Traoré, Chargé des statistiques
M. Mohammed Mosseddek, Assistant de recherche
Mlle Naima Sahraoui, Secrétaire
Mme Aouatif El Arroud, Secrétaire

Annexe III

Activités de l'UNIFEM en Afrique du Nord

Introduction :

Le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM), apporte une assistance technique et financière à des initiatives et des programmes novateurs encourageant l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes.

L'un des objectifs stratégiques de l'UNIFEM est de promouvoir les options et les opportunités pour les femmes, surtout les plus pauvres, dans quatre domaines principaux:

- **A) La promotion des droits des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur égard;**
- **B) L'accroissement de la participation des femmes à la vie politique et donc au processus de prise de décisions qui déterminent leurs conditions;**
- **C) Le renforcement de la sécurité et des droits économiques des femmes afin de leur donner les moyens de mener une existence à l'abri du besoin ;**
- **D) Soutien à l'institutionnalisation du genre dans le Système des Nations Unies.**

L'UNIFEM promeut également l'intégration de la dimension genre au sein du système des Nations Unies (SNU) et veille à ce que la problématique et les préoccupations des femmes figurent en bonne place dans l'action des organismes nationaux, régionaux et mondiaux.

Pour la programmation de ses interventions, l'UNIFEM dispose d'un Plan d'Action Stratégique quadriennal élaboré sur le plan international. Sur la base de ce plan global, des programmes essentiellement globaux et régionaux sont élaborés en conformité avec les trois grands domaines d'intervention du Fonds et répondant à des priorités nationales.

Interventions durant la période 2000-2003 :

Dans le cadre de ces domaines d'interventions, le Bureau de l'UNIFEM en Afrique du Nord a soutenu les projets/activités suivantes durant la période 2000 - 2003 :

A. Droits humains des femmes, lutte contre la violence à l'égard des femmes:

- Une étude quantitative et qualitative sur la situation des mères célibataires et les enfants abandonnés à Casablanca (**Maroc**) est menée par la Délégation du Plan de Casablanca avec le soutien de l'UNIFEM, le UNFPA et l'UNICEF;
- Soutien au programme de plaidoyer du réseau d'associations "Printemps de l'Egalité" pour la promotion du statut légal des femmes **marocaines**, conjointement avec le UNFPA, la Fondation Frederich Ebert, Intermon et Novip;
- Dans le cadre du projet Genre et Développement mené conjointement par l'UNIFEM, le UNFPA et le PNUD, une stratégie nationale pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes a été élaborée au **Maroc**. L'UNIFEM compte soutenir la mise en place de certaines composantes de cette stratégie dans le cadre d'un projet régional en pipeline sur la promotion des droits des femmes dans le monde arabe. La composante Maroc de ce projet vise à mettre en œuvre certains volets de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'Egard des Femmes, particulièrement les aspects relatifs au plaidoyer et mise en réseau des ONG, ainsi que le renforcement des capacités des Centres d'Ecoute en matière de prise en charge psychologique et légale des femmes victimes de violence;

- Appui au "Collectif 95 Maghreb Egalité" pour la réalisation d'une étude comparative (**Maroc, Algérie et Tunisie**) sur la situation de l'égalité et de la non-violence dans les trois pays sur la base de recherches quantitatives et qualitatives menées dans les trois pays;
- Appui à un projet pilote de recherche et prévention de la violence à l'égard des femmes handicapées, comprenant des activités de sensibilisation dans les écoles dans la région de Mekhnès (**Maroc**), par l'Association pour la Réinsertion et le Développement des Femmes Handicapées.
- Appui au partenariat développé par l'association « SOS Femmes en Détresse » en **Algérie** avec le gouvernement et d'autres partenaires de la société civile contre la violence à l'égard des femmes. Les activités du projet comprennent notamment la sensibilisation du grand public face à ce phénomène de violence, la formation professionnelle pour les femmes victimes de violence et l'accompagnement psychologique.
- Appui à la recherche menée par les branches **algérienne** et **tunisienne** du Collectif 95 Maghreb Egalité sur le « Niveau de soutien de la population algérienne/tunisienne vis-à-vis de l'égalité des sexes ». Cette étude a permis de générer des informations quantifiables sur le travail des femmes, la participation politique le divorce, etc. En Tunisie la mise en place de cette étude a permis d'établir un partenariat entre « l'Association des femmes tunisiennes pour la Recherche sur le Développement » et le syndicat National des Travailleurs.

B. Bonne gouvernance, participation des femmes dans la prise de décision et la promotion de la paix:

- L'exécution d'un projet, financé par le PNUD, d'appui à la Direction de la Statistique du **Maroc** pour la formulation d'une stratégie nationale de production, d'utilisation et de diffusion des statistiques ventilées par sexe, comprenant une étude analytique de la situation et de l'évolution des écarts entre hommes et femmes, basée sur les données statistiques disponibles;
- En collaboration avec l'UNIFEM, la Coalition des ONG pour l'accroissement de la participation politique des femmes a élaboré un programme de recherche et de plaidoyer dans le but d'obtenir une révision du Code électoral **marocain** qui favoriserait l'élection de femmes aux postes électoraux, afin d'assurer une meilleure représentativité des femmes dans le système politique.
- Soutient à une recherche au niveau du **Maroc** pour une étude sur l'adolescence dans le monde arabe menée par le CAWTAR (Centre de recherche et de formation de la femme arabe) basée en Tunisie, et qui couvre un certain nombre de **pays arabes** pour des études de cas.

C. Renforcement du pouvoir économique de la femme :

- Partenariat avec le Ministère des Finances **marocain** pour le renforcement des capacités nationales pour l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration et l'analyse des budgets nationaux;
- Le partenariat avec l'Association marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE), Oxfam-Québec et Intermon, pour la mise en œuvre d'un Programme d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat Féminin dans les provinces de Chefchaouen, Tétouan et Ifrane (**Maroc**), où des antennes de services d'appui aux femmes entrepreneurs ont été mis en place et des projets potentiels d'investissement ont été identifiés.

- Soutien à la mise en place du projet permettant d'étudier la dimension genre des effets de la libéralisation économique de la **Tunisie**.

Projets pour la période 2004 – 2007 :

Dans le cadre du Plan d'Action Stratégique en cours pour la période 2004 - 2007, des interventions sont actuellement en cours ou en pipeline :

A. Droits humains des femmes, lutte contre la violence à l'égard des femmes:

- UNIFEM compte lancer en septembre un programme régional (Maroc, Algérie, Tunisie) visant à promouvoir les droits des femmes dans les trois pays. En Tunisie le projet permettra de soutenir l'ouverture d'un observatoire la famille, tandis qu'en Algérie et au Maroc, le projet permettra de renforcer le soutien juridique pour les femmes victimes de violence.

B. Bonne gouvernance, participation des femmes dans la prise de décision et la promotion de la paix:

- Appui à la mise en place de l'activité régionale (Maghreb) et de la composante marocaine du programme des Femmes Parlementaires Arabes.

C. Renforcement du pouvoir économique de la femme :

- Mise en œuvre du projet « Autonomisation Economiques des Femmes au Maghreb » soutenu par la coopération italienne et visant à combattre la pauvreté et l'exclusion par le renforcement des capacités économiques des femmes.
- Appui à la mise en place du projet « Réussir la "E-parité" dans le domaine des Nouvelles Technologies » au Maroc par l'entremise d'une formation de technicien réseau.
- Mise en place de l'initiative budget genre au niveau local (3 communes) en coopération avec « l'Association Démocratique des Femmes du Maroc » (Maroc) afin de répliquer les mécanismes développés au niveau national avec le ministère des Finances.

D. Soutien à l'institutionnalisation du genre dans le Système des Nations Unies :

- Appui à l'institutionnalisation du genre dans le Système des Nations Unies au **Maroc** via le travail du Groupe Thématique Genre.
- UNIFEM exécute pour le compte du PNUD une étude permettant de réfléchir à l'institutionnalisation du genre dans l'ensemble de ses projets. De même, le **Maroc** a été choisi pour la mise en œuvre du projet « Genre et Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)» visant à « gendériser » l'application des OMD au Maroc.

**Rapport d'évaluation décennale de la mise en œuvre de la Plate-forme de
Beijing (Beijing+10) par la FAO**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1
II. HISTORIQUE	2
III. INTÉGRATION DE LA DIMENSION HOMMES-FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE LA RÉGION: APERÇU	
A. Répartition des Rôles des Hommes et des Femmes dans l'Agriculture	3
B. Accès aux Ressources et aux Services	4 - 5
C. Institutionnalisation de la Problématique Hommes-Femmes	6
IV. ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LA RÉGION	7-9
A. Préparation et Diffusion des Informations sur la Parité Hommes-Femmes dans l'Agriculture et le Développement Rural	8
B. Promotion de l'Intégration des Questions de la Parité Hommes-Femmes et de la Population dans les Politiques, les Législations et les Institutions Civiles et Appui à la Création des Mécanismes Propres à assurer cette Parité	9
V. CONCLUSIONS	10

I. INTRODUCTION

1. Ce document a pour objet de fournir des informations sur la démarche de la FAO et le soutien apporté à l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les programmes de développement agricole et rural des pays de l'Afrique du Nord, conformément aux engagements souscrits à Beijing et aux recommandations de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il donne un aperçu des mesures prises par la FAO dans le cadre de son Plan d'action – Parité hommes-femmes et développement (2002-2007) pour aider les États membres à incorporer la dimension hommes-femmes dans la formulation des programmes et projets de développement agricole et rural.

II. HISTORIQUE

2. Depuis près d'une décennie, l'approche Parité hommes-femmes et développement est intégrée dans les programmes et projets de plusieurs pays de l'Afrique du Nord qui ont adopté en 1995 la Plate-forme d'action pour les femmes de Beijing. Conformément aux engagements souscrits à Beijing, aux recommandations de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale tout comme à travers les instruments internationaux pertinents en la matière, la FAO a adopté des mesures pour faire en sorte que le travail des femmes rurales, qui continuent à jouer un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et la nutrition, et participent à la production agricole et aux entreprises qui concernent l'agriculture, les pêches et la gestion des ressources, ainsi que le travail à domicile, en particulier dans le secteur informel, soit reconnu et valorisé afin d'accroître la sécurité économique de ces femmes, leur obtention et leur contrôle des ressources, et leur accès aux dispositifs, services et avantages du crédit, et de faciliter ainsi leur émancipation. A cet effet, Le Plan d'action –Parité hommes-femmes et développement constitue le principal instrument de la politique générale dont dispose la FAO pour donner suite au programme d'action de Beijing et à l'examen effectué à la Conférence de Beijing +5, au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après, en juin 2002. Dans ces documents de politique générale, les membres de la FAO se sont engagés à soutenir l'amélioration de la condition et l'autonomisation des femmes rurales et à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le développement agricole et rural.

Cette approche tient compte des rôles respectifs et des relations hommes-femmes, dans le contexte socioculturel propre à chaque pays, pour l'élaboration des politiques, programmes et projets. La FAO fait sienne cette démarche, qu'elle juge capitale pour aider ses membres à intégrer avec succès cette problématique. Il s'agit de s'assurer que la formulation des initiatives de développement repose sur une analyse des rôles, droits, besoins et priorités respectifs des femmes comme des hommes et que des mesures appropriées sont mises en œuvre pour corriger les disparités entre hommes et femmes.

III. INTÉGRATION DE LA DIMENSION HOMMES - FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE LA RÉGION: APERÇU

A. REPARTITION DES ROLES DES HOMMES ET DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE

3. La répartition des rôles dans l'agriculture varie d'un pays à l'autre. La proportion de femmes actives dans le secteur agricole s'élève en moyenne à 30 pour cent. Mais leur participation est largement sous-estimée en raison de la définition de l'activité économique utilisée dans les recensements et les statistiques nationales. Par ailleurs, les données recueillies ne sont pas ventilées par sexe. En milieu rural, les femmes contribuent à la sécurité alimentaire au niveau du foyer et elles participent activement à la production agricole. Comme dans d'autres régions, elles jouent un rôle important dans la production vivrière destinée à nourrir

leur foyer. La plupart d'entre elles exploitent de petites parcelles, situées principalement en zone montagneuse. Elles sont aussi employées dans le secteur agricole moderne où elles remplissent diverses fonctions. L'élevage et sa gestion sont le fait de près de 90 pour cent des femmes dans certains pays de la région. Parfois, elles dirigent des exploitations de taille moyenne; c'est le cas, notamment, en Algérie et en Égypte, où elles ont pu bénéficier des nouvelles terres remises en état.

B. ACCES AUX RESSOURCES ET AUX SERVICES

4. Dans la plupart des pays de la région, la législation garantit aux hommes et aux femmes les mêmes droits pour ce qui est de l'accès aux ressources et aux services. Comme indiqué précédemment, les femmes jouent un rôle actif dans le secteur agricole et assument diverses activités. Cependant, elles ne bénéficient pas de tout le soutien et des services connexes mis à la disposition des populations rurales pour améliorer leurs qualifications, leurs conditions de travail et leur productivité. Leur degré de participation aux activités de formation et de vulgarisation agricole reste limité du fait de leur charge totale de travail (tâches domestique et agricoles) qui est souvent incompatible avec les horaires des séances de vulgarisation. De surcroît, le personnel de vulgarisation reste très largement masculin, ce qui limite la communication pour des raisons culturelles. Les agents féminins de vulgarisation travaillent généralement dans les bureaux et s'occupent d'activités traditionnellement liées à l'économie domestique, telles que la broderie et la fabrication de tapis. L'accès des femmes rurales au crédit reste limité. Des mécanismes adaptés au contexte local (banques agricoles, coopératives et fonds sociaux pour le développement, notamment) sont encore en cours d'expérimentation dans la plupart des pays de la région.

5. La commercialisation de la production agricole demeure un problème majeur, dans la mesure où peu de femmes sont impliquées dans cette fonction, ce qui se traduit par des revenus faibles par rapport aux efforts engagés. En milieu rural, les femmes souffrent de taux d'analphabétisme relativement élevés par comparaison avec les femmes des zones urbaines; elles souffrent également du manque de services de santé. Les problèmes environnementaux touchent les femmes de manière particulièrement forte. Les phénomènes de déboisement et de désertification ont multiplié par quatre le temps que consacrent les femmes à la collecte de bois de feu. Pourtant, elles sont impliquées dans les projets de conservation et de gestion des ressources naturelles. La mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel et la mondialisation ont un impact négatif sur les hommes et les femmes vivant en milieu rural, qui ne possèdent pas les ressources et les compétences nécessaires (en termes de technique et de gestion) pour affronter la concurrence dans le contexte d'une économie de marché. La « féminisation » du secteur agricole s'est accélérée en particulier entre 1990 et 2003, en raison des conflits armés, des catastrophes naturelles, des embargos et des migrations. Le nombre de foyers monoparentaux dirigés par une femme s'accroît; en Égypte, ils représentent près de 30 pour cent des foyers. Les migrants établis dans les zones périurbaines vivent dans de mauvaises conditions, généralement pires que dans les zones rurales, qui induisent des problèmes de nutrition et de sécurité alimentaire. La participation des femmes aux organisations locales, en particulier aux structures décisionnelles, reste très limitée en zone rurale.

C. INSTITUTIONNALISATION DE LA PROBLEMATIQUE HOMMES-FEMMES

6. Cette dernière décennie a été marquée par des progrès sensibles en matière d'intégration des questions de parité hommes-femmes dans l'élaboration des Plans nationaux d'action, des programmes de réduction de la pauvreté et des stratégies axées sur la parité hommes-femmes. Des femmes occupent aujourd'hui des postes de rang élevé dans les domaines politique, administratif et scientifique. Des associations de femmes ont vu le jour et des mécanismes propres à encourager la parité hommes-femmes sont institutionnalisés au niveau tant central que local, par le biais de la création de conseils, commissions, unités sur le rôle des femmes

dans le développement et points de contact. Cependant, les efforts engagés par les pays sont visibles surtout au niveau macro, alors que les progrès sont moins sensibles sur le terrain et que des contraintes subsistent. Une des principales difficultés touche à l'accès des populations des zones reculées à l'information sur leurs droits, la législation et la réglementation, ainsi qu'aux ressources et services.

IV. ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LA RÉGION

7. Les activités de la FAO prennent appui sur les engagements et les recommandations inscrits dans la Déclaration politique adoptée lors du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après, ainsi que dans les priorités régionales et le Plan d'action de la FAO – Parité hommes-femmes et développement, 2002-2007. Ce plan est le cadre dans lequel la FAO peut inscrire toute son action en faveur de la parité hommes-femmes et aider plus efficacement les pays à mettre en oeuvre un développement agricole et rural équitable et durable, grâce à l'intégration de la dimension hommes-femmes dans la formulation des politiques, programmes et projets de développement rural. Il a pour principal objectif d'aider les hommes et les femmes vivant en milieu rural à bénéficier d'un développement et d'une sécurité alimentaire durables en encourageant l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la formulation des politiques, programmes et projets de développement rural. Les principales activités entreprises par le Bureau sous régional pour l'Afrique du Nord dans ce contexte sont résumées ci-après.

A. Préparation et Diffusion des Informations sur la Parité Hommes-Femmes dans l'Agriculture et le Développement Rural

8. Des données sur la répartition des rôles dans le contexte des priorités de la région sont actuellement collectées en vue d'accroître la visibilité de la contribution féminine. Les principaux domaines concernés sont les réformes agraires, l'accès à la gestion des ressources naturelles, en particulier la terre, l'eau, les plantes médicinales et aromatiques, ainsi que le rôle des savoirs traditionnels dans la préservation de la biodiversité et la sécurité alimentaire.

Le projet Dimitra qui a pour objectifs de faire entendre les voix des femmes rurales, de renforcer leur pouvoir par l'accès à l'information et la communication, leur mise en réseau, travaille en étroite collaboration avec des partenaires locaux situés dans la région. Le site Internet Dimitra est régulièrement mis à jour(<http://www.fao.org/sd/dimitra>) et ses partenaires en Afrique du Nord sont au Maroc : AMSED Association Marocaine de Solidarité et Développement au Maroc. En Algérie, Libye ,Tunisie : CREDIF Centre de Recherche d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme en Tunisie. En Egypte, Iraq, Jordanie, Liban, Soudan, Syrie, Yemen: CARDNE Regional Centre on Agrarian Reform and Rural Development for the Near East en Jordanie.

Le programme VIH/SIDA

L'action de la FAO vise surtout à mesurer l'impact de cette pandémie sur le secteur agricole, de le documenter et de formuler des recommandations. En effet, cette maladie contribue à l'appauvrissement rapide des zones rurales affectées et à la dégradation des conditions de vie des communautés locales et de l'environnement. On note, en particulier, l'aggravation des inégalités hommes-femmes en matière d'accès aux ressources et des responsabilités. La FAO propose une série de mesures qui visent à contrecarrer les effets pervers et désastreux de la maladie, notamment en Afrique sub-saharienne. Même si en Afrique du Nord l'impact n'est pas aussi élevé qu'en Afrique sub-saharienne, il est à noter néanmoins que dans le monde, on constate une féminisation de la maladie. (En 2002, parmi les personnes adultes de 15 à 49 ans vivant avec le VIH/SIDA dans le monde entier, les femmes constituent 58% en Afrique sub-saharienne, 55% en Afrique du Nord et Moyen Orient, 36% en Asie du Sud et Sud-Est, 24% en Asie de l'Est, et le Pacifique, 30% en Amérique latine, et 50% aux Caraïbes)

B. Promotion de l'Intégration des Questions de la Parité Hommes-Femmes et de la Population dans les Politiques, les Législations et les Institutions Civiles et Appui à la Création des Mécanismes Propres à assurer cette Parité

9. Des guides et documents techniques concernant la problématique hommes-femmes et l'agriculture ont été publiés; des sessions régionales de formation de formateurs aux programmes d'analyse socio-économique des questions de parité hommes-femmes (SEAGA) ont été organisées. Les outils méthodologiques standard sont en cours d'adaptation aux caractéristiques socioculturelles de la région. La FAO s'efforce de publier ses outils pédagogiques et d'autres publications dans les langues officielles utilisées dans la région. Des ateliers régionaux sur les programmes de développement rural et de promotion de la parité hommes-femmes dans les pays de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient ont été organisés. Il faut noter aussi l'élaboration d'un site Internet de l'ASEG (www.fao.org/sd/SEAGA) sur les documents et les outils, disponibles en arabe, à l'intention des opérateurs du développement.

V. CONCLUSIONS

10. Depuis sa création, la problématique des femmes rurales et de la parité hommes-femmes a toujours occupé une place importante dans les programmes et les activités de la FAO. Elle s'efforce de développer la capacité des Pays membres à intégrer le concept de parité hommes-femmes dans les stratégies de développement, dans les législations, dans les institutions autant publiques que privées, dans les ONGs et la société civile. Cela se traduit par l'élaboration de Plans nationaux d'action d'intégration de la parité hommes-femmes et des femmes rurales dans le développement socio-économique. La formation intensive des agents de développement à tous les niveaux, en utilisant les outils de « l'analyse socio-économique selon le genre » (ASEG) constitue le pivot central de ce dispositif. Les agents de terrain, en particulier, sont équipés avec des guides pratiques ASEG, de manipulation aisée, pour faciliter leur tâche d'intégration. Certes, des progrès énormes ont été accomplis dans plusieurs domaines pour affronter les problèmes d'inégalité et d'injustice en utilisant cette approche multisectorielle et multidisciplinaire. Cependant, beaucoup reste à faire, au regard des problèmes émergents sur le plan global, mais aussi pour faire face aux besoins croissants des pays membres, en termes de ressources, tant financières qu'humaines ou méthodologiques. Plus que jamais, nous avons besoin de la volonté politique et de l'engagement effectif de tous les responsables pour attaquer le problème sur tous les fronts, et s'assurer ainsi d'un développement plus équitable et plus durable.

Références

- Plan d'action de la FAO – Parité hommes-femmes et développement: 2002-2007.
Siam, Gamal. 2003. The Impact of Immigration on Female-headed Household Livelihoods.
Ekaas, Sissel. 2002. Strengthening the Role of Women Farmers in Achieving Food Security
Synopsis des activités en faveur des femmes rurales
Rapport intérimaire sur l'application du plan d'action-Parité hommes-femmes et
développement 2002-2007
Cadre politique pour l'intégration de la Parité hommes-femmes dans le développement agricole
et rural dans la région du Proche Orient
Note d'information sur l'intégration des perspectives de genre dans les politiques et
programmes de développement agricole et rural en Afrique du Nord

Annexe V

MESSAGE DE REMERCIEMENTS A SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE MAROCAIN

A l'issue de la réunion sous-régionale d'évaluation décennale de la Plate-forme d'Action de Beijing (Beijing+10), organisée par le Centre Africain pour le Genre et le Développement et le Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique, qui s'est tenue à Tanger du 14 au 16 avril 2004, et dont la session inaugurale a été présidée par Madame Yasmina Baddou, le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'emploi, des affaires sociales et de la solidarité, chargée de la famille, de la solidarité et de l'action sociale, nous participants à cette réunion, avons l'honneur d'exprimer à Votre Majesté notre parfaite reconnaissance et nos vifs remerciements.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer à Votre Majesté notre très haute considération et notre profonde gratitude pour l'extrême sollicitude que le gouvernement de Votre Majesté a manifesté à l'égard de cette réunion et pour les excellentes dispositions prises pour garantir son succès.

Nous souhaitons à Votre Majesté gloire, santé et bonheur et à votre pays progrès et prospérité et à votre cher peuple paix et bien être sous la conduite éclairée de Votre Majesté.

Fait à Tanger, le 16 avril 2004